

Les disparités interrégionales se creusent

- Le développement de certaines zones s'accompagne de fortes inégalités

- 24 ans pour réduire les disparités régionales de moitié

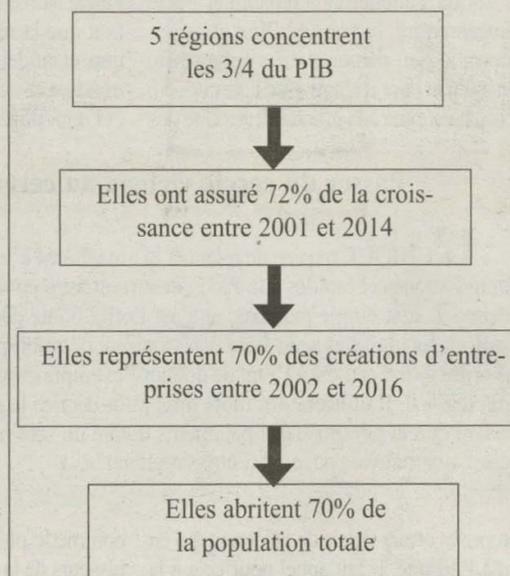
- Les gaps sociaux économiques sont visibles au niveau de l'accès aux services de base

LES manifestations qu'ont connues des villes comme Al Hoceïma, Jerada ou Zagoura ont mis à nu les défaillances ayant marqué le processus de développement au Maroc. Il s'agit essentiellement d'une illustration des disparités territoriales qui limitent la portée de la dynamique de croissance. Surtout qu'en dépit de la progression réalisée au niveau d'une région, «la richesse et l'inclusion sociale ne coïncident pas forcément. Une croissance économique peut s'accompagner de performances médiocres en matière de développement humain et social». C'est ce qui ressort du rapport sur les «dynamiques et disparités territoriales», réalisé par le département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme. Cette «analyse des dynamiques spatio-temporelles du développement entre 1999 et 2014», a mis l'accent sur l'évolution de deux types d'inégalités au Maroc. «Celles dominantes, liées à un retard de développement, et d'autres, nouvelles, dans des territoires où le dynamisme économique peut côtoyer de fortes inégalités». Ce rapport a tiré la sonnette d'alarme concernant les menaces que laisse planer cette situation. Ces inégalités étant dotées d'une

force d'inertie et de reproduction, susceptibles de consacrer durablement le clivage entre les habitants des territoires.

Aujourd'hui, le creusement des inégalités entre les différentes zones du Maroc a atteint un tel niveau qu'il faudrait 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales de moitié, comme cela a été expliqué dans une étude du HCP sur la base des résultats de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages. Entre 2004 et 2014, «les effets combinés des dynamiques économiques et démographiques ont donné lieu à une concentration spatiale de la richesse». Résultat: les 5 régions les plus peuplées, avec 70% de la population totale, concentrent les 3/4 du PIB. Il s'agit de Casablanca Settat, Rabat-Salé-Kenitra, Tanger-Té-

Concentration spatiale de la richesse



La concentration de la richesse au niveau de 5 régions traduit l'importance du gap à résorber. Ceci est d'autant plus important que ces inégalités interrégionales sont susceptibles de consacrer le clivage entre les habitants des territoires et fragiliser la cohésion sociale au niveau national

Source: Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

Indicateurs

LES rédacteurs de ce rapport sur les disparités territoriales se sont basés sur trois grandes familles d'indicateurs. Ceux relatifs à la contribution des territoires à la création des richesses, ceux portant sur l'inclusion et la cohésion sociale, et ceux liés à la viabilité écologique de ces zones. Le choix a aussi porté sur la période allant de 1999 à 2014, marquée par l'augmentation du rythme des investissements de l'Etat et par des changements institutionnels, particulièrement l'entrée en vigueur de la régionalisation avancée. L'objectif est de faire le point sur des «évolutions différenciées au niveau territorial». □

touan-Al Hoceïma, Fès-Meknès et Marrakech-Safi. Elles ont réalisé 72% de la croissance entre 2001 et 2014, selon ce document. Entre 2012 et 2018, elles ont accaparé 70% des créations d'entreprises.

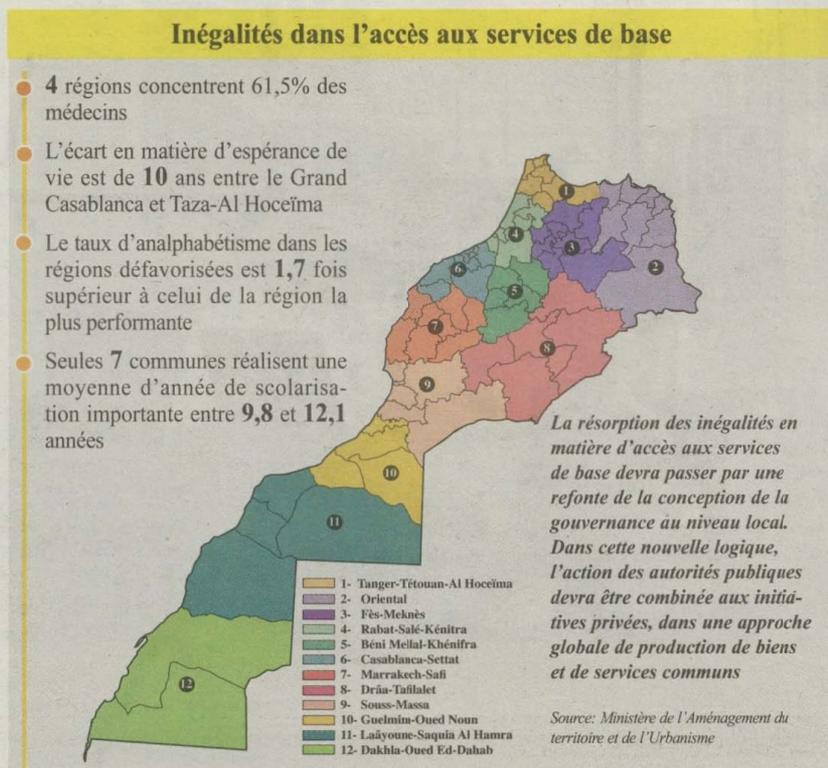
Ces gaps socioéconomiques interrégionaux sont visibles au niveau de l'accès aux services de base. Ce rapport pointe la persistance d'un fort taux de chômage, particulièrement des zones comme Taza-Al Hoceïma. Idem pour l'égalité des genres en matière d'accès à l'emploi. Si l'écart de base est de 3 points avec le taux féminin et masculin au niveau national, il dépasse 4 points dans certaines régions comme l'Oriental. Ces disparités concernent également l'accès aux soins, avec de fortes inégalités en matière de répartition des ressources médicales. Plus de 61% des médecins sont concentrés au niveau de quatre régions. Il s'agit du Grand Casablanca (31%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (14%), Marrakech-Tensift-El Haouz (8,5%) et Tanger-Tétouan (8%). Les répercussions sont considérables, avec un écart important en termes d'espérance de vie à la naissance, pouvant atteindre 10 ans par exemple entre le Grand Casablanca et Taza-Al Hoceïma-Taounate. Le rapport élaboré par le département de l'Aménagement du territoire a listé d'autres aspects de ces disparités, notamment en matière d'accès à un logement décent. Les politiques de résorption du déficit en habitat et la lutte contre l'insalubrité urbaine sont loin de répondre à une vision cohérente de mise à niveau urbaine. Il s'agit plus d'une approche réparatrice qu'anticipative. D'où l'importance d'une «planification stratégique en amont, dans le cadre d'une vision globale de la politique de la ville». □

Comment «mieux penser» le développement local

• Urgence de migrer vers une nouvelle culture de «projet territoire»

• Le secteur privé appelé à contribution pour la production de services collectifs

DANS la nouvelle dynamique de résorption des déséquilibres entre les territoires, les régions et les villes sont appelées à jouer un rôle décisif. Leur implication est déterminante pour assurer une implémentation optimale des politiques publiques et leur déclinaison au niveau territorial. Un rapport, élaboré par le département de l'Aménagement du territoire sur les dynamiques et disparités territoriales, plaide pour la mobilisation au profit des régions et des villes, «de capacités propres de développement, en fonction de leurs atouts et de leurs spécificités». Cela doit être conditionné par le fait que «l'avenir de chaque territoire devra dépendre de sa capacité à bien gérer ses propres ressources et à assurer l'épanouissement de ses habitants». Les rédacteurs de ce document estiment que le Maroc ne doit plus se perdre dans un «catalogue de recettes». La priorité est de bien négocier le virage vers une nouvelle culture basée sur la notion de projet territoire. Sur le terrain, les présidents des régions multiplient les mises en garde face aux difficultés de démarrage, notamment en termes de mise en œuvre des nouvelles attributions, faute de moyens. Le rapport du



département de l'Aménagement du territoire a mis l'accent sur la nécessité de la refonte de la conception de la gouvernance locale pour aboutir à une «co-construction d'une ambition territoriale commune entre l'Etat et les régions». Cela devra se traduire par une «interprétation commune des transformations en cours au niveau régional, et par

une imbrication des projets et trajectoires d'évolution des différents territoires». Le secteur privé doit être aussi impliqué dans cette dynamique, notamment via des initiatives coordonnées pour la production de services collectifs. Cette démarche pourrait se baser sur des formes de management, particulièrement le partenariat public-privé.

A terme, la nouvelle dynamique devrait aboutir à «mieux penser le territoire», considéré comme la pierre angulaire de la gouvernance. Dans cette dynamique, cet espace doit être «à la base de la récolte des informations». Aujourd'hui, la mise en place d'un système d'information territorialisé constitue un levier essentiel pour accompagner l'approche de développement dans les collectivités locales. L'idée est de s'inscrire dans une nouvelle démarche «qui va du bas vers le haut». C'est décisif pour assurer la pertinence d'une co-construction d'une ambition territoriale, portée par l'Etat et les régions.

Cette nouvelle approche est incontournable pour faire face aux nouveaux défis, particulièrement celui du changement climatique. «Les territoires devront anticiper les effets hétérogènes du réchauffement au niveau local, notamment sur l'agriculture, les ressources hydriques...». Par exemple, les prévisions tablent sur une migration interne durant les 3 prochaines décennies, du Sud-Est vers le Nord-Ouest. Ces zones, «qui correspondent essentiellement à la région de Drâa Tafilalet, doivent bénéficier de mesures urgentes à même de favoriser le maintien des populations». Ces actions concernant la lutte contre la désertification, la sécheresse et l'enclavement, doivent découler des plans d'aménagement du territoire ainsi que des mécanismes de solidarité interrégionale, selon les recommandations de ce rapport. □

M.A.M.

Les régions, multiplicateurs de développement

L'URBANISATION galopante durant les dernières décennies s'est soldée par une grande incohérence des territoires. Le rapport élaboré par le département de l'Aménagement du territoire pointe une «métropolisation à plusieurs vitesses des villes moyennes qui ont du mal à jouer un rôle d'équilibre et à polariser leur territoire, et des petites villes qui restent cantonnées dans un rôle d'encadrement». Une situation qui interpelle les responsables de la planification et de l'aménagement du territoire. Ceci est d'autant plus important que les régions, les villes ou les communes «ne sont plus des subdivisions administratives de l'espace national, mais plutôt des multiplicateurs autonomes de développement». □